

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASSIGNAC LE HAUT (Corrèze), dûment convoqués le 14 juin 2021 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur TURQUET Jean-Claude, Maire.

Présents : Mme BENAZECH Annick, CHASSAGNE David, M. CHALLEAT Bernard, RAMOND Patrick LAVESQUE Guy, CULETTO Daniel, TURQUET Jean-Claude, Mme VERNAC Christiane, LAFARGE David , formant la majorité des membres en exercice.

Absent Excusés : ROBERT Virgile (procuration à Jean-Claude TURQUET) GARRELOU Romain (procuration à David CHASSAGNE)

Mme Christiane VERNAC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du 26 mars 2021 : approuvé à l'unanimité

OBJET : Adhésion et cotisations au SSIAD de la Xaintrie et à La Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère et soutient depuis plusieurs années le SSIAD de la Xaintrie, Service de Soins à Domicile. Ainsi qu'à la Fondation du Patrimoine qui œuvre pour sauvegarder et protéger le Patrimoine public ou privé. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'adhésion et la cotisation annuelle à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

OBJET : Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2021-2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental s'engage sur une durée de 3 ans à aider les collectivités pour la réalisation de leurs projets via un montant d'aides de 48 millions d'euros sur 2021-Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les opérations retenues :

- Remise en état et sécurisation du circuit de rando T2
- Diagnostic énergétique
- Travaux d'isolation et de chauffage Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve le CSC 2021-2023.

OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2021

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les devis des différentes entreprises ayant répondu à l'appel d'offre pour les travaux de voirie 2021 sur la voie communale entre le village du Mas et Vernat. L'étude du projet a été confiée à Corrèze Ingénierie qui a transmis les résultats de l'appel d'offre et son analyse. La Commission Travaux s'est réunie afin d'étudier les différents devis et a préconisé, à la majorité de ses membres, de retenir l'entreprise DEVAUD TP.

Monsieur le Maire précise que la qualité des travaux effectué par l'entreprise DEVAUD TP en 2020 a été un critère important pour ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'offre de l'entreprise DEVAUD TP pour un montant de 42 805.00 € HT soit 51 366.00 € TTC

OBJET : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enveloppe a été votée dans le budget primitif pour les subventions de l'année et qu'il convient à ce jour de voter les montants ainsi que les bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les subventions pour l'année 2021 :

Tennis de Table	200.00
FNACA Bassignac	200.00
Société de chasse	1000.00
Amicale des Anciens	500.00
Œuvre des Pupilles Sapeurs-Pompiers	100.00
Familles rurales St Privat	100.00
A.E.X	50.00
Les Xaintrigolos	80.00
A.P.A.X.	50.00
Fil des Aidants	50.00
ASP 19 (Soins palliatifs)	50.00
Association La Vie Belle	800.00
Festiv'Arts en Xaintrie	800.00
Association Parents élèves RPI St Privat	100.00
Ecole de St Privat	50.00
TOTAL	4130.00

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Certaines résidences du quartier du Coudert ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement. M. Le Maire a demandé à l'entreprise DEJANTE de faire un devis prévisionnel pour l'extension du réseau d'assainissement au Coudert. Celui-ci s'élève à 59 911.20 € TTC. La Mission de maîtrise d'œuvre par l'entreprise DEJANTE s'élève à 4771.20 € TTC.

Compte tenu du montant des travaux le conseil municipal demande à M. le Maire de faire réaliser d'autres devis et de demander conseil auprès des entreprises RIVIERE et DEVAUD TP.

ELECTIONS : M. Le Maire propose la liste des assesseurs pour les élections départementales et régionales et précise les horaires de présence.

LOCATION APPARTEMENTS COMMUNAUX : M. Le Maire transmet à l'assemblée la demande de M. Virgile ROBERT de louer les 2 appartements communaux pendant l'été afin d'y loger ses employés saisonniers. Il conviendrait de fixer un prix pour ces locations. Le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel à 320 euros pour chaque appartement.

L'ordre du jour étant épuisé M. Le Maire déclare la séance close à 23 heures

Le Maire, Jean-Claude TURQUET